

## Voyage râté suite à un accident de la route

Par **hadui**, le **15/10/2012** à **14:11**

Bonjour,

Nous avons récemment (mon mari et moi-même) manqué notre séjour en Egypte suite à un accident de la route.

En effet nous avons raté notre vol car nous avons été victimes d'un accident de voiture lors de notre trajet en voiture en direction de l'aéroport. Cet accident a nécessité l'intervention de la gendarmerie. Une personne était endormie sur son volant, à l'arrêt au milieu de l'autoroute.

Après toutes les démarches terminées (procès verbal, plainte, etc...) une personne a quand même pu nous déposer à l'aéroport après notre accident mais malgré notre arrivée un quart d'heure avant le décollage, l'embarquement nous a été refusé.

Nous n'avions malheureusement pas pris d'assurance sur ce voyage. Nous n'avons donc pas pu être remboursés.

Après avoir consulté le site de l'aéroport, nous nous sommes aperçu que le vol avait décollé à 8h17 au lieu de 6h15. Il a donc décollé 2h en retard et nous aurions très bien pu embarquer malgré notre retard ! Nous en avons la preuve car nous avons imprimé la page que nous avons consulté avec l'heure du décollage réel (8h17).

Y a -t-il un moyen quelconque d'être remboursés ou indemnisés ?

Merci de votre aide.

Par **amajuris**, le **15/10/2012** à **15:14**

bjr,

cela me semble difficile car si l'embarquement était terminé à votre arrivée, la compagnie aérienne n'a commis aucune faute à votre égard.

vous devriez demander le remboursement à celui qui est le responsable de votre retard c'est à dire la personne à l'origine de l'accident.

cdt

Par **hadui**, le **15/10/2012** à **15:28**

Même si le vol n'a pas décollé à l'heure initialement prévue ?

Par **Tisuisse**, le **16/10/2012** à **12:46**

Bonjour,

Oui, même si.....;